

Les enfants abandonnés à la découverte des colonies au début du XXe siècle Joseph EHRMANNE ¹ de la Nouvelle-Calédonie à la Côte-d'Ivoire

Joseph Ehrmanne est né le 6 décembre 1879 à Paris (5^e). Sa mère, Hélène, âgée de 28 ans, était originaire du Bas-Rhin (Nertheim) et avait opté pour la nationalité française. Elle-même orpheline, abandonnée par son compagnon et déjà chargée d'un autre enfant (placé dans les Vosges, à Remiremont), domestique, elle s'estime incapable financièrement d'élever Joseph. Joseph est admis comme enfant assisté le 11 décembre 1879 et est placé dans l'agence de Rennes, à La Croix-Pichard (Montfort-sur-Meu), chez Monsieur Piquet.

En 1893 il est envoyé à l'Ecole d'horticulture de Villepreux, dont il sort diplômé en 1897. Il intègre alors le Jardin d'essai de Tunis avec ses camarades Delgove, Nicolas et Krüger.

Lettre de Maurice Nicolas à Monsieur Guillaume du 4 mars 1900 : « *Quant à Ehrmanne, il n'a encore pris aucune décision mais peut-être qu'il s'abstiendra de venir [à l'Exposition coloniale de Paris], ayant son service militaire il trouve plus prudent de garder 3 ou 400f de plus qu'il sera fort aise de retrouver en sortant du service en tout cas d'embaras. L'Exposition est l'apogée du siècle, mais le cas est presque de force majeure.* »

Joseph Ehrmanne fait effectivement son service militaire en 1900 et passe ensuite par le Jardin colonial de Nogent-sur-Marne, avant d'être nommé chef de culture principal à la ferme de Yahoué (Jahaie), en Nouvelle-Calédonie, où il part fin janvier 1902, via Marseille.

Le bulletin 1903 publie de ses nouvelles : « *Je suis arrivé à Nouméa après une assez bonne traversée ; j'ai eu assez de chance, car malgré les quelques jours de mauvaise mer, je n'ai pas été un seul instant indisposé ; nous avons eu un retard de 8 jours à Suez, car une des deux machines s'est cassée et il a fallu qu'on l'envoie à Alexandrie pour la réparer.*

Enfin, me voilà Calédonien et cette belle végétation me plaît.

Il n'y a pas encore d'Elèves à la ferme Ecole, je suis à 10 kil de Nouméa, la voiture y va tous les 2 jours, j'ai comme directeur un élève de l'Institut Agronomique très bon pour moi ; on m'a fait venir pour la pépinière, je pense m'en tirer aussi bien que possible, la main-d'œuvre est faite par les Canaques punis de prison et par les condamnés du bagne. »

Le 18 décembre 1902, il envoie à Monsieur Guillaume une lettre dans laquelle il se justifie de délais de remboursement d'une dette à son camarade Nicolas (voir ci-dessous lettre du 10 mars 1903), avant de parler de sa Ferme-Ecole et de ses projets de mariage : « *dans ma dernière lettre je vous ai parlé des difficultés qu'il y aurait pour faire élire le budget de la ferme, eh bien on l'a voté sans trop de difficultés et par conséquent l'on m'a augmenté mon traitement de 25 par mois ce qui fait qu'à partir du 1^{er} janvier j'aurai 200f par mois, comme cela ça peut aller. Maintenant il faut un peu que je vous parle de ma vie qui n'est certes pas très gaie. Pensez, Monsieur le Directeur, voilà bientôt 10 mois que je suis dans la brousse parmi les canaques et les condamnés. C'est être très solitaire et maintenant je le serai encore davantage car la place de contremaître est supprimée de sorte que maintenant je me trouverai complètement seul. Aussi j'ai cherché une compagne. C'est la demoiselle d'un surveillant militaire de 1^{ère} classe, une famille très laborieuse et le mariage serait convenu pour les Iers jours de juillet. Aussi, Monsieur le Directeur, je vous serai très reconnaissant de bien vouloir vous occuper des*

¹ Ou Ehrmann, selon les documents...

papiers qui me sont nécessaires et de me les envoyer en m'indiquant le montant des frais que je vous renverrai par retour de courrier.²

Recevez, Monsieur le Directeur, de votre élève tout dévoué sa sincère reconnaissance. »

Une lettre du 10 mars 1903 nous apprend ses premiers malheurs : « *Cher Monsieur le Directeur, Je viens de recevoir vos deux lettres dont l'une venait encore accroître le malheur qui me frappe, mais en revanche la 2^{ème} me donnait compensation et me donne un peu de courage ; et en plus Nicolas m'a écrit en me disant qu'il avait reçu ma lettre chargée contenant la somme dont je lui étais redevable. Je vois bien, cher Monsieur le Directeur, que vous n'avez pas encore su m'apprécier. Si je n'ai pas pu le faire plus tôt c'est qu'il m'était impossible et ce qui a causé le retard c'est le malentendu qu'il y a eu entre Maurice et moi car nous nous aimions comme deux frères.*

Enfin bref je crois que vous serez assez bon de passer l'éponge là-dessus, car je vous affirme qu'il n'y a pas de ma faute.

Maintenant, cher Monsieur, je vais vous donner connaissance du malheur qui vient de me frapper.

Comme vous le savez, je m'étais créé une famille depuis que je suis à Nouméa, je puis employer ces termes car j'étais comme chez moi ni plus ni moins que si j'avais été le fils de la maison. Eh bien le 3 j'étais allé à Nouméa et j'avais trouvé tout le monde en bonne santé lorsque le lendemain le 4 mars je reçois un télégramme de ma fiancée me disant que son père était gravement malade ; aussitôt je me suis rendu auprès d'eux, j'y ai passé la journée du 5 et du 6 et le 7 au matin j'étais à la Ferme-Ecole lorsqu'à 4 heures du soir je reçois une autre dépêche m'annonçant la mort de mon futur père. Je pense bien dire cela car toujours il m'appelait son fils et moi de mon côté je l'aimais de même car, Monsieur le Directeur, vous devez le comprendre, lorsque l'on a toujours été seul, on est heureux de tomber au sein d'une pareille famille, aussi vous devez comprendre ma douleur.

Donc il laisse une veuve et deux enfants. Mais dès que je vais posséder mes papiers, nous nous marierons et nous resterons tous les quatre ensemble pendant quelque temps.

Ce pauvre père qui nous disait toujours « Je serais heureux de vous voir mariés, et ce jour là nous ferons une jolie fête » Hélas, ce que tout change d'un jour à l'autre. Vraiment c'est bien malheureux de célébrer ce jour en compagnie de 4 témoins et ensuite de prendre le deuil. Ce que nous sommes peu de chose sur la Terre tout de même.

Cher Monsieur le Directeur, vous me dites que vous me souhaitez une bonne compagne ; je vous prie de croire que je suis bien tombé car c'est une très brave famille. Du reste lorsque nous serons mariés, je me ferai photographe avec ma compagne et je vous en enverrai une si cela peut vous faire plaisir. Je suis sûr que vous me direz qu'elle a une figure sympathique. Jamais je n'aurais cru aussi bien tomber.

Tant qu'à moi la santé est toujours bonne.

En ayant le plaisir de vous lire, recevez, Monsieur le Directeur, ma sincère reconnaissance. »

Dans une lettre du 2 juin 1903, il se plaint parce que l'association lui réclame sa cotisation dont il a confié le paiement à un intermédiaire, parce qu'il ne reçoit pas tous les bulletins et parce que son nom n'est pas précédé d'un astérisque comme les autres sociétaires. Il termine par la météo : « *Ici il fait un temps affreux et la pluie tombe à torrent et il est passé un fort ouragan.*

² 40 jours dans chaque sens...

Cela était à prévoir car nous avons été 10 mois sans une goutte d'eau, aussi l'année est désastreuse. Je pense aller demain à Nouméa. »

Le Bulletin 1904 nous apprend qu'il « a assisté le 24 septembre dernier au cinquantenaire de la prise de possession par la France. Il dit que les chaleurs se font sentir, que les pâturages sont grillés, et que depuis deux ans il ne tombe pas d'eau. Il trouve que l'avancement est bien long et se demande s'il restera aux colonies n'y voyant pas grand avenir. ».

Dans une lettre du 3 novembre 1904, après des explications détaillées sur ses règlements de cotisations, il raconte la suite de ses malheurs : « ... décidément je crois que la guigne me poursuit partout. Vraiment depuis 2 mois je suis vraiment éprouvé.

Vous devez savoir à l'heure actuelle que le 27 août j'ai eu la joie d'être le père d'une belle petite fille. La mère et l'enfant se portaient très bien, tout allait pour le mieux.

Malheureusement le 27 septembre le feu s'est déclaré dans les bâtiments de la ferme et dans le grenier même qui se trouvait en dessus de mes appartements.

Cher Directeur, ces bâtiments étaient très vieux et les charpentes toutes en bois. C'est vous dire qu'en un clin d'œil tout a été en feu car je n'ai eu que le temps de faire sortir ma femme et mon enfant et de sauver un peu de linge, mais pas la dixième partie de ce que nous possédions, enfin tout notre mobilier y a passé, vaisselle et tout.

Heureusement qu'il y a à Yahoué des bâtiments indépendants où nous avons un abri.

Si le malheur s'était arrêté là, il n'y aurait eu que demi-mal, car petit à petit nous serions arrivés à nous remonter en intérieur confortable.

Mais ce qui est le plus désolant, c'est que ma femme, qui nourrissait notre chère petite fille, s'est tellement épouvantée que son lait était mauvais pour notre enfant ; en plus de cela c'est qu'il a disparu de jour en jour. Nous avons consulté plusieurs docteurs et nous avons fait tout ce que nous avons pu pour sauver cette chère créature, mais malgré tout nous l'avons conduite à sa dernière demeure le 27 octobre. Jugez, cher Monsieur le Directeur, dans quelle passe nous sommes en ce moment. Nous ne sommes pas sans travail jusqu'à présent, mais bien sans argent car, entre le feu et les soins de notre petite, nous avons vu partir nos économies dans l'espace d'un mois et d'après l'incendie on ne sait pas si le Conseil général de la colonie ne profitera pas de cet accident pour supprimer la ferme et le jardin d'essai, car depuis que je suis ici j'ai toujours compris qu'on était pas partisan de cet établissement vu que le pays n'est pas très propice à l'agriculture, car il est trop montagneux et ne vit plutôt qu'avec ses mines.

Enfin dans un mois, je saurai ce qu'il en retourne car la session du conseil général a lieu ce mois-ci... »

Il aura ensuite un fils, sans doute en 1905.

Le 16 avril 1907, il écrit : « J'ai été en mission à l'Ile des Pins, faisant partie des dépendances de la Nouvelle-Calédonie, pour y récolter des boutures de caoutchouc. Cette récolte a duré un mois.

Maintenant, mon chef, M. Etesse, vient de partir pour la France en congé, de sorte, qu'à présent, je suis seul avec beaucoup de travail, surtout que les Inspecteurs coloniaux sont ici et font des transformations dans tous les services.

Moi, qui jusqu'à présent ne m'étais jamais occupé d'affaires concernant l'Administration, je suis un peu emprunté ; mais, dans quelque temps, je serai au courant et je pense bien m'en tirer. Je ferai mon possible pour que tout aille pour le mieux.

Cela ne me rapporte rien, au contraire ; depuis le mois de janvier, le service a été institué à la Nouvelle-Calédonie et, comme nomination, je n'ai pas été favorisé, l'on n'a pas tenu compte du service déjà fait : on m'a nommé de troisième classe comme un débutant. Je leur ai fait remarquer, et on m'a répondu qu'on ne pouvait pas me classer de deuxième classe, la colonie n'étant pas florissante, que donc, cette année, je pouvais patienter, parce que j'aurais l'intérim de la ferme d'Yahoué et, aujourd'hui, on me nomme Directeur par intérim, mais sans augmentation ; c'est à n'y plus rien comprendre, je n'ai jamais eu que des déceptions. Au retour de mon chef, je pense bien aller revoir notre chère France. »

Le 5 juillet 1909 il envoie à son directeur une lettre sur papier à en-tête des Messageries maritimes (Paquebot Australien) :

« Mon cher Directeur,

Enfin me voici avec ma famille sur la grande route de France. Nous sommes à la veille d'arriver à Colombo et nous sommes partis de Nouméa le 12 mai ; nous avons très froid sur les côtes d'Australie et maintenant nous étouffons de chaleur et après Colombo nous avons à souffrir de la mousson. Pour cela ne me gêne guère car je ne crains pas la mer. Ma famille et moi sommes en parfaite santé et j'espère qu'il en soit de même pour vous, en arrivant en France je vous ferai parvenir ma cotisation pour cette année. Si je ne l'ai pas fait plus tôt ce que je pensais rentrer afin de pouvoir assister au banquet pour revoir un peu les camarades. J'ai huit mois de congé que je passerai dans la famille de ma femme, la mienne par conséquent aujourd'hui. Ce sera là mon pied à terre mais je ferai ce que je dis plus haut. Donc mon cher directeur en attendant le plaisir de vous revoir je vous adresse au nom des miens notre sincère reconnaissance.

Votre élève tout dévoué, J. Ehrmanne

Vous recevrez cette lettre 3 jours avant mon arrivée à Marseille.

J. Ehrmanne à Gignac (Bouches-du-Rhône) »

Le bulletin 1910 nous apprend sa mutation, son arrivée le 3 octobre au Sénégal et son départ pour Cotonou. *« Le poste de notre camarade ayant été supprimé en Nouvelle-Calédonie, il eut beaucoup de mal à être remplacé.*

M. le Directeur de l'Assistance Publique avait bien voulu intercéder auprès de M. le Ministre des Colonies.

De son côté, notre Secrétaire avait écrit à M. le Gouverneur de l'Afrique Occidentale Française, qui répondit en ces termes le 26 septembre 1910 :

Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur M. Ehrmann qui sollicite un emploi dans la colonie.

Je suis heureux de vous apprendre que je viens d'agréer sa candidature en qualité d'agent de cultures de deuxième classe ; il ne m'a pas toutefois été possible de maintenir cet agent à Dakar, où aucun emploi susceptible de lui être attribué n'est vacant.

M. Ehrmann est donc attendu à la Côte d'Ivoire. Cette région lui offrira une flore variée à l'infini, et son service lui permettra de se livrer à des travaux bien plus importants.

Veillez agréer, etc. Signé : M. Ponty »

Le 1^{er} novembre 1910 Joseph Ehrmanne écrit : *« Comme je l'ai dit, je suis parti avec ma famille le 20 septembre de Marseille ; nous débarquons le 27 à Dakar. Là, je reçus une affectation pour la Côte d'Ivoire, et je repris le bateau le 3 octobre. Nous arrivâmes, à Grand-Bassam, le*

8 octobre. J'attendis à cet endroit que l'on me désignât mon poste, et le 11 je me mis en route pour Tiassalé, que nous atteignîmes le 16.

Ce n'est pas drôle de voyager en hamac et de coucher le soir à la belle étoile ou dans les gourbis des noirs qui sont à peine soumis. Le jour, nous essuyions des orages, nous traversions des marais. Je ne peux pas dépeindre ce voyage, ce serait trop long. Nous sommes enfin arrivés très fatigués à Tiassalé.

C'est un centre entouré de marais, qui a la réputation d'être un pays de fièvres. On a jusqu'à 9 heures du matin un brouillard très épais, et dans le jour une chaleur torride, lourde, humide. On ne vit que de quinine. Belle perspective !

Jusqu'à présent il n'est jamais venu une femme blanche, encore bien moins d'enfants. Tous les Européens sont donc très étonnés que ma famille m'accompagne, vu que la compagne ne peut supporter le climat ; aussi je m'attends d'un jour à l'autre à être obligé de renvoyer ma compagne et mon enfant en France, et moi, si je puis faire mes vingt mois, je n'y reviendrai plus dans ce pays.

Dans la Métropole, on ne se fait pas la moindre idée de ce que sont nos colonies, soi-disant pacifiques, et les moyens fantastiques de transport en usage.

Jolie situation d'être colonial ; les appointements ne peuvent me suffire pour vivre : c'est à grand peine que l'on peut trouver les denrées nécessaires pour l'existence d'un Européen ; si vous êtes malade, vous avez le temps de mourir avant de recevoir les soins d'un médecin, car il faut six jours pour arriver.

Mon service consiste à faire des tournées dans la brousse, pour encourager les indigènes à planter du cacaoyer et le caoutchouc ; mais, jusqu'à présent, il n'y a jamais eu d'agent de culture dans ce poste. Pour les tournées, on est accompagné par des miliciens, et, malgré cela, il y a des endroits où l'on ne peut pas aller car les indigènes sont très rebelles. Dernièrement encore, on a tué un commis des affaires indigènes en voyage.

Voilà le charme de certaines colonies ; je pense retracer plus tard mon existence coloniale. Je n'encouragerai jamais les pupilles à faire ce métier. Il faut y être pour en juger.»

Lettre du 19 novembre 1910 : « Ce que j'avais prévu dans ma dernière lettre est arrivé. Tiassalé, étant bordé par le fleuve Bandanna, est entouré de marais de tous côtés. Nous avons tous les matins un brouillard intense, qui ne se dissipe que vers neuf heures et demie ou dix heures, ce qui explique l'insalubrité de ce centre en pleine forêt.

Voilà qu'au bout de trois semaines, je me vois obligé de faire repartir ma femme et mon enfant, car, tous deux avaient déjà plusieurs accès de fièvre, on fut obligé de leur injecter de la quinine. Comme c'est amusant pour moi d'être ici et ma famille en France : lorsqu'on fait deux ménages, il est facile de se rendre compte où passent les économies.

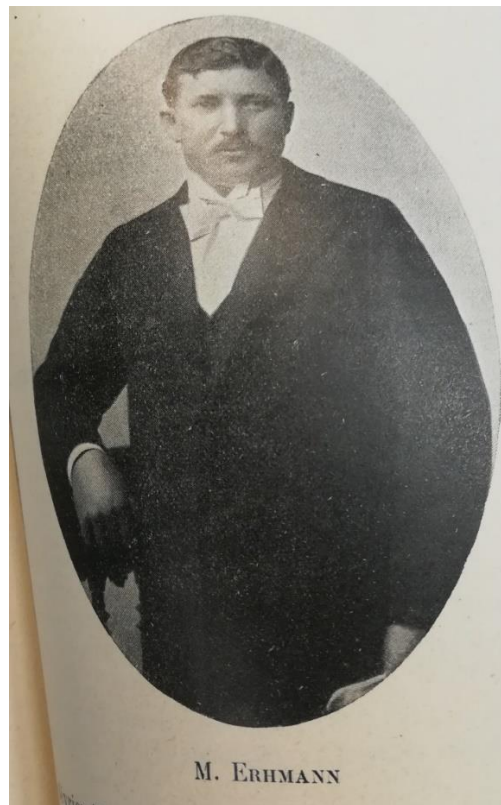
Avant de partir j'avais un pressentiment et voilà le résultat de quatorze années consacrées aux colonies !

Il est impossible de comprendre qu'un Gouverneur envoie une famille dans un poste, où jamais une femme européenne n'a pu vivre : c'est un crime, de l'avis même de tout le monde ici.

Il faut prendre 20 centigrammes de quinine par jour, et cela n'empêche pas d'avoir des accès. Comme je l'ai déjà écrit, le docteur est à cinq jours et encore faut-il se faire porter auprès de lui en pirogue et en hamac. Triste situation ! »

Le même Bulletin annonce avoir reçu un télégramme du 15 février 1911 dans lequel le Gouverneur de la Côte d'Ivoire fait part du décès de Joseph Ehrmanne « à Grand Zahou dans l'exercice de ses fonctions, d'un accès bilieux. ». Il précise que l'Association est intervenue

auprès du Ministre des Colonies pour que sa femme puisse avoir un secours en attendant une pension.



Le Bulletin 1912 signale que Mme Ehrmanne va « recevoir une pension de 767 francs » et qu'elle « adresse ses remerciements à l'Association pour tout ce qu'elle a fait pour l'aider à obtenir satisfaction ».

La veuve de Joseph Hermanne, devenue Madame Amiel, écrit le 20 avril 1920, depuis Bordeaux, à l'Association : « *Etant encore jeune et n'ayant pas été habituée à travailler, puis ayant un enfant sur les bras, j'ai rencontré un brave garçon et je me suis remariée, sans jamais toutefois oublier mon pauvre Ehrmanne qui fut si bon pour moi pendant 8 ans. Mon fils, qui atteint sa quinzième année, est le portrait vivant de son père ; je voudrais lui donner une situation ; aussi, avec mes frères, avons-nous décidé de le faire entrer aux enfants de troupe.* »